

APPENDICE

Liste des PATHOLOGIEs causes d'INAPTITUDE Pour la fonction de canotier SNSM

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste

En cas de litige, la décision finale doit être soumise à la Commission Médicale Nationale.

	Pathologie de type A	Pathologie de type B
Orthopédie	Port d'une prothèse de membre	
Cardiologie	Cardiopathie congénitale hémodynamiquement significative Prothèses valvulaires sous avk Insuffisance cardiaque symptomatique Cardiomyopathie obstructive Pathologie avec risque de syncope Tachycardie paroxystique BAV II ou complet , les porteurs de stimulateurs cardiaques appareillés (ondes radar)	Hypertension artérielle non contrôlée Infarctus récent et angor Péricardite Traitement par anti arythmique ou beta bloquant
<u>Oto-rhino-laryngologie</u>	Trachéostomie , trachéotomie Déficit audio à évaluer par audiométrie	Épisode infectieux Syndrome vertigineux
Pneumologie	Insuffisance respiratoire Pneumopathie fibrosante Vascularite pulmonaire Asthme à évaluer (*)	Pathologie infectieuse Pleurésie Traumatisme thoracique Chirurgie pulmonaire
<u>Ophtalmologie</u>	Acuité < 4/10 en vision binoculaire Correction admise	
Neurologie	Épilepsie Syndrome déficitaire sévère Pertes de connaissance itératives Troubles de la marche, de l'équilibre et de la préhension Troubles de la station debout incompatible avec fonctions de canotier	Traumatisme crânien grave à évaluer
Psychiatrie	Affection psychiatrique sévère Incapacité motrice cérébrale Éthylisme chronique Addiction drogues	Traitement antidépresseur, anxiolytique, par neuroleptique ou hypnotique Alcoolisation aiguë

Hématologie	Thrombopénie périphérique, thrombopathies congénitales. Hémophiles : à évaluer (*)	Phlébite non explorée
Gynécologie		Grossesse
Métabolisme	Diabète traité par insuline : à évaluer (*) Troubles métaboliques ou endocriniens sévères Obésité morbide : IMC (indice de masse corporelle) = P/T ² > 40 cirrhose hépatique	Tétanie / Spasmophilie
Dermatologie	Différentes affections peuvent entraîner des contre-indications temporaires ou définitives selon leur intensité ou leur retentissement pulmonaire, neurologique ou vasculaire	
	<p>Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une cause de contre-indication. La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen</p> <p>toutes les pathologies affectées d'un (*) doivent faire l'objet d'une évaluation</p>	